

CIRCULAIRE

DOSSIER: AP_6/1/15

DIFFUSION: Points focaux nationaux du PROE

DATE : 27 mai 2026

CIRCULAIRE : 26/41

OBJET : **Confirmation des représentants des ÉTIP (États et territoires insulaires du Pacifique) au Comité directeur du CPRT et aux groupes de travail techniques**

Chers membres,

Le PROE est heureux de vous informer de l'avancement des préparatifs en cours en vue de la 5ème Table ronde pour un Pacifique propre (CPRT - Clean Pacific Roundtable) et de la mise en œuvre des structures régionales de gouvernance en matière de gestion des déchets. Conformément au mandat approuvé du Comité directeur du CPRT, le PROE invite officiellement chaque ÉTIP (États et territoires insulaires du Pacifique) à confirmer sa représentation nationale.

Plus précisément, nous vous demandons de confirmer et de désigner :

- Un représentant principal et un représentant suppléant pour le Comité directeur du CPRT ; et
- Des points focaux ou représentants techniques désignés pour les groupes de travail techniques (GTT) pertinents.

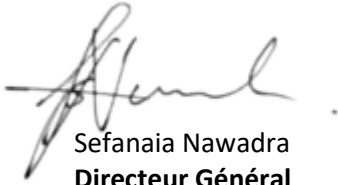
Cette demande contribue directement à l'établissement et à la mise en œuvre des dispositions de gouvernance pour la 5ème Table ronde pour un Pacifique propre, ainsi qu'à la mise en œuvre en cours de la stratégie *Pour un Pacifique plus propre en 2025* et au développement de la prochaine stratégie *Pour un Pacifique plus propre en 2036*. Comme indiqué dans le mandat, le Comité directeur est l'organe décisionnel principal ; il est composé exclusivement des 21 ÉTIP. Par ailleurs, la participation technique et l'expertise sont prises en charge par les groupes de travail techniques, qui agissent dans le cadre d'une structure consultative technique élargie.

Lorsque vous remplissez le modèle de nomination ci-joint, merci de bien indiquer le nom complet de la personne nommée, sa fonction officielle, son organisation/institution, son adresse e-mail, son numéro de téléphone et son(s) domaine(s) de responsabilité. Les nominations pour les GTT peuvent être proposées en fonction de vos priorités nationales et de la disponibilité des expertises techniques pertinentes.

Nous vous prions de bien vouloir renvoyer au PROE les formulaires de nomination complétés au plus tard le **5 juin 2026**.

Vous trouverez de plus amples informations concernant le Comité directeur du CPRT et les GTT dans les annexes ci-dessous. N'hésitez pas à contacter Mme Susana Telakau à l'adresse susanat@sprep.org et Mme Davina Tiitii à l'adresse davinat@sprep.org si vous avez besoin d'informations supplémentaires ou de clarifications.

Cordialement,



Sefanaia Nawadra
Directeur Général

À l'attention de :

ANNEXE 1: Modèle de nomination pour les ÉTIP

Remarque : Les nominations pour les groupes de travail techniques (GTT) peuvent être soumises en fonction des priorités nationales et des compétences techniques pertinentes disponibles au sein de votre pays/territoire.

Organisme/Groupe	Nom	Titre	Institution	E-mail :	Téléphone	Remarques/Domai ne de responsabilité
Comité directeur du CPRT – Membre principal						
Comité directeur du CPRT – Membre suppléant						
GTT sur les déchets marins et les plastiques – Point focal principal						
GTT sur les déchets marins et les plastiques – Point focal suppléant						
GTT sur l'économie circulaire – Point focal principal						
GTT sur l'économie circulaire – Point focal suppléant						

Organisme/Groupe	Nom	Titre	Institution	E-mail :	Téléphone	Remarques/Domai ne de responsabilité
GTT sur les déchets dangereux – Point focal principal						
GTT sur les déchets dangereux – Point focal secondaire						
GTT sur les déchets solides – Point focal principal						
GTT sur les déchets solides – Point focal secondaire						
GTT sur les déchets liés aux catastrophes – Point focal principal						
GTT sur les déchets liés aux catastrophes – Point focal suppléant						

ANNEXE 2 : Résumé détaillé des mandats – Comité directeur du CPRT (CPRT-SC)

Objectif et mandat

Le Comité directeur du CPRT (CPRT-SC) est l'organe directeur principal de la Table ronde pour un Pacifique propre, qui se tient tous les deux ans. Il veille à ce que la table ronde soit administrée de manière efficace et fournit une orientation stratégique à long terme pour la gestion des déchets et de la pollution dans la zone Pacifique.

Composition et organisation des membres

Le Comité directeur est composé exclusivement de représentants des vingt et un (21) ÉTIP (États et territoires insulaires du Pacifique). Chaque ÉTIP est tenu de désigner un représentant principal et un représentant suppléant pour assurer une participation continue.

Sous-région	ÉTIP inclus	Nombre
Polynésie	Samoa américaines, Îles Cook, Polynésie française, Nioué, Samoa, Tokélaou, Tonga, Tuvalu, Wallis et Futuna	9
Mélanésie	Fidji, Nouvelle-Calédonie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Vanuatu	5
Micronésie	États fédérés de Micronésie, Guam, Kiribati, Îles Marshall, Nauru, Îles Mariannes du Nord, Palau	7
Total		21

Prérogatives et responsabilités principales

- **Prérogatives** : Organe décisionnel stratégique doté du pouvoir de décision finale en matière de politique et d'orientations stratégiques. Les droits de vote sont exclusivement réservés aux représentants des ÉTIP (un vote par ÉTIP).
- **Mandat stratégique** : Soutenir le développement de la stratégie *Pour un Pacifique plus propre en 2036*, et coordonner/mettre en œuvre le cadre des stratégies *Pour un Pacifique plus propre en 2025* et *Pour un Pacifique plus propre en 2036*.
- **Responsabilités principales** : Fournir une planification et des orientations stratégiques, superviser l'organisation des tables rondes et le développement des programmes, coordonner la mobilisation des ressources, prendre des décisions politiques, impliquer les parties prenantes et fournir des orientations aux groupes de travail techniques (GTT).

Leadership et soutien du PROE

- **Leadership** : Le Président est désigné à l'issue d'un processus d'expression d'intérêt (EOI - Expression Of Interest) pour accueillir la réunion bisannuelle du CPRT et est ratifié par le Comité directeur. Le mandat du président est de deux ans et concorde avec le cycle bisannuel. Un Président suppléant est désigné parmi les représentants du même pays ou territoire hôte.
- **Soutien du PROE** : Un soutien administratif, stratégique et technique complète est fourni par le Programme régional océanien de l'environnement (PROE).

Quorum, vote et réunions

- **Quorum** : Au minimum de 11 ÉTIP doivent être présents, avec une représentation d'au moins deux sous-régions.
- **Vote** : Le consensus est la méthode principale et préférée pour toutes les prises de décisions. Si un consensus ne peut être atteint, une majorité simple est requise. Le vote par procuration est autorisé.

sous réserve d'une autorisation écrite préalable (d'ÉTIP à ÉTIP uniquement), chaque ÉTIP pouvant détenir au maximum deux procurations.

- **Réunions** : Elles se tiennent au minimum deux fois par an (réunions virtuelles ou en présentiel). Une réunion annuelle en face à face est recommandée, ainsi qu'une session dédiée du Comité directeur, dans le cadre de la réunion bisannuelle du CPRT.
- **Comptes rendus** : Des bulletins d'information réguliers, des rapports annuels et des documents d'analyse stratégique sont établis et communiqués aux parties prenantes.

ANNEXE 3 : Résumé détaillé des mandats – Groupes de travail techniques (GTT) du CPRT

Les Groupes de travail techniques (GTT) opèrent dans le cadre de la structure consultative technique pour fournir au Comité directeur une expertise spécialisée et fondée sur des données factuelles. Tous les GTT appliquent un modèle de participation technique ouvert, permettant ainsi à un large éventail de secteurs d'y être représentés. Les GTT sont tenus d'élaborer des plans de travail annuels, de présenter des rapports réguliers sur leurs avancées, de coordonner étroitement leurs activités avec le PROE et d'informer le Comité directeur par le biais des mécanismes consultatifs désignés.

1. GTT sur les déchets marins et les plastiques

- **Objectif thématique** : Les initiatives de lutte contre la pollution marine par les plastiques et les microplastiques, et de nettoyage des océans.
- **Objectif** : Lutter contre les impacts des débris marins et contribuer à la réduction des plastiques à usage unique.
- **Étendue des travaux** : Élaborer des protocoles de surveillance régionaux, soutenir les interdictions de plastiques à usage unique, promouvoir les initiatives de nettoyage et faciliter la recherche sur les microplastiques.
- **Adhésion** : Ouvert aux experts techniques compétents, aux agences gouvernementales et aux partenaires de la société civile.
- **Résultats attendus** : Modèles de législation/de directives pour la réduction des plastiques, kits pratiques pour les opérations de nettoyage au sein des communautés.

2. GTT sur l'économie circulaire

- **Objectif thématique** : Principes de l'économie circulaire et initiatives de transformation des déchets en ressources.
- **Objectif** : Réduire la production de déchets et maximiser la récupération des ressources dans la zone Pacifique.
- **Étendue des travaux** : Promouvoir des modèles économiques circulaires, soutenir les industries locales de recyclage, faciliter les discussions sur la valorisation énergétique des déchets et encourager les systèmes de responsabilité élargie des producteurs.
- **Adhésion** : Ouvert aux experts techniques, aux entités du secteur privé et aux professionnels concernés.
- **Résultats attendus** : Recommandations politiques, documentation sur les meilleures pratiques et orientations techniques sur la récupération circulaire des ressources.

3. GTT sur les déchets dangereux

- **Objectif thématique** : Gestion des déchets dangereux et toxiques.
- **Objectif** : Assurer la manipulation, le traitement et l'élimination en toute sécurité des substances dangereuses.
- **Étendue des travaux** : Gérer les déchets médicaux, l'élimination des déchets chimiques, les pesticides/produits chimiques agricoles et le traitement des déchets industriels.
- **Adhésion** : Ouvert aux professionnels de la santé et de l'environnement, aux agences spécialisées et aux experts techniques.
- **Résultats attendus** : Protocoles de sécurité, directives d'élimination, renforcement des capacités techniques et mises à jour de la conformité.

4. GTT sur les déchets solides

- **Objectif thématique** : Gestion, collecte et élimination des déchets municipaux solides, développement des infrastructures.
- **Objectif** : Améliorer les systèmes de collecte et d'élimination des déchets de base dans les communautés insulaires de la zone Pacifique.
- **Étendue des travaux** : Optimiser les systèmes de collecte/transport, la conception et la gestion des décharges, les installations de valorisation des déchets et les initiatives communautaires en matière de

déchets.

- **Adhésion** : Ouvert aux autorités municipales, aux experts en travaux publics et aux professionnels des déchets solides.
- **Résultats attendus** : Directives pour le développement des infrastructures, meilleures pratiques opérationnelles et cadres de programmes de minimisation des déchets.

5. GTT sur les déchets liés aux catastrophes

- **Objectif thématique** : Gestion des déchets liés aux catastrophes, intervention d'urgence et gestion des débris après la survenue d'une catastrophe.
- **Objectif** : Améliorer la préparation et la résilience face à la production de déchets à grande échelle causée par des catastrophes naturelles.
- **Étendue des travaux** : Planification des déchets liés aux catastrophes, stratégies d'enlèvement des débris, gestion des matières dangereuses pendant les crises et coordination régionale pour les interventions d'urgence.
- **Adhésion** : Ouvert aux autorités chargées de la gestion des catastrophes, aux services d'urgence et aux conseillers techniques.
- **Résultats attendus** : Plans de préparation, protocoles d'intervention d'urgence et directives de stratégie de reprise.

Résumé de la gouvernance commune

Élément de gouvernance	Disposition conforme au mandat
Organisation et coordinateur principaux	Chaque GTT a une organisation et un coordinateur principaux désignés.
Accès à l'adhésion	GTT ouvert à tous les experts techniques pertinents et aux parties prenantes multisectorielles, sans limitation.
Comptes rendus	Comptes rendus réguliers au Comité directeur (généralement trimestriels).
Plans de travail	Doit élaborer et exécuter des plans de travail annuels, avec des éléments livrables clairs.
Coordination	Coordination via la structure consultative technique, avec l'appui du PROE.
Ajustement stratégique	Contribue directement à la mise en œuvre de la stratégie <i>Pour un Pacifique plus propre en 2025</i> et à l'élaboration de la stratégie <i>Pour un Pacifique plus propre en 2036</i> .